

Jordane Ancelin, Poitevin Marsh Regional Natural Park (Poitou-Charentes, France)

Planting tomorrow's pollards in the Poitevin Marsh - an initiative to collectively "reinvent" the landscape

Plantons les têtards de demain dans le Marais Poitevin : un programme de plantation pour réinventer collectivement le paysage

contact of the corresponding author: j.ancelin@parc-marais-poitevin.fr

Abstract

The Poitevin Marsh, a major European wetland is an agro-ecosystem of great environmental and landscape value, which concentrates, in its eastern part the "Wet marsh"(wetlands) nearly 400 000 pollarded ash. This heritage, a legacy of the 19th century, is now ageing and threatened by a fungal disease, the chalara ash die back disease. Public and private actors mobilized collectively to anticipate the landscape of the XXII century and to define new practices shared and adapted to everyday uses. In the course of this work, the place of the tadpole tree was questioned and reaffirmed by the largest number as the identity motif of the Poitevin Marsh. The planting of diversified species and a gradual replacement of the ash, marks an important step in this transition from one landscape to another.

Plantations are accompanied by long-term work to inform, sensitize and involve all the players in the territory. The aim of the approach is to make a smooth transition between the traditional 'monoculture' of ash trees and a renewed, resilient and landscape with diversified tree species.

Résumé

Le Marais Poitevin, zone humide européenne majeure est un agro-écosystème de grande valeur environnementale et paysagère, qui concentre, dans sa partie orientale « le marais mouillé », près de 400 000 frênes têtards. Ce patrimoine arboré, héritage du XIXe siècle est aujourd'hui vieillissant et menacé par une maladie cryptogamique, la chalarose du frêne.

Les acteurs publics et privés se sont mobilisés collectivement pour anticiper le paysage du XXIe siècle et définir des nouvelles pratiques partagées et adaptées aux usages quotidiens. Au cours de ces travaux, la place de l'arbre-têtard a été réaffirmée par le plus grand nombre comme motif identitaire du Marais poitevin. La plantation d'essences diversifiées, en remplacement progressif du frêne, marque une étape importante dans cette transition d'un paysage à un autre.

Les plantations s'accompagnent d'un travail sur le long terme pour informer, sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs du territoire. L'objectif de cette démarche est de procéder à une transition douce entre la traditionnelle « monoculture » de frêne et une trame arborée renouvelée, résiliente et diversifiée.



(Fig.1) Alignement de trognes de frênes dans le Marais Poitevin

Link to access presentation / Lien vers la présentation : http://www.agroforesterie.fr/colloque_trognes/Jordane-Ancelin

Contexte

Le Marais poitevin s'étend sur 200 000 ha et est constitué de 3 grandes entités : une partie littorale sur la façade atlantique, des marais desséchés, visuellement très ouverts, et des marais mouillés, boisés, correspondant à la zone d'expansion des crues.

Les marais mouillés ont été aménagés à partir de la seconde moitié du XIXe siècle : les travaux principaux ont consisté au creusement de plusieurs milliers de kilomètres de fossés, et à la plantation de plusieurs centaines de milliers de frênes taillés en têtards le long de leurs berges, ceinturant des prairies humides. Deux types de structures végétales sont encore nettement visibles :

- des alignements d'arbres têtards (Fig.1) ;
- des terrées (Fig.2).



(Fig.2) Terrées dans le Marais Poitevin

Ce site emblématique et singulier, caractérisé par la trame hydrographique et arborée comme par son ampleur et son homogénéité, a été classé par l'Etat en 2003, sur 18 620 ha.

Lors du colloque de 2007, l'association Prom'Haies avait présenté les conclusions de 2 études menées pour le compte du Parc Interrégional du Marais Poitevin, à savoir :

- un inventaire des alignements de frênes têtards, réalisé en 2001 ;
- un diagnostic sylvicole et paysager des boisements et du maillage de haies, effectué en 2005.

Les inventaires et diagnostics réalisés ont permis d'établir un état des lieux précis de l'état de la trame arborée, à l'échelle du Site Classé :

- un maillage encore dense (300m/ha) mais des écartements importants entre les têtards (7,50m), laissant penser qu'il manque près de 3/4 des arbres plantés à l'origine ;
- une trame mono-spécifique puisque 97 % des têtards sont des frênes (*F. excelsior*, *F. angustifolia* et leurs hybrides) ;
- des têtards présentant des retards de coupe pour au moins la moitié d'entre eux (coupe > 10 ans) ;
- néanmoins, une pratique toujours vivace : 50% des têtards sont régulièrement exploités et de nouveaux têtards sont régulièrement formés ;
- une absence de renouvellement bien visible entraînant un vieillissement de l'ensemble de la trame arborée, avec plus de 20 % des arbres dans un état sanitaire préoccupant.

Ces deux études ont guidé la mise en œuvre d'un premier plan d'action pour la restauration des marais mouillés, menée par le Parc inter-régional entre 2001 et 2007. Dans ce cadre, des milliers de frênes ont été plantés dans les marais mouillés.

Avec l'extension du site classé en 2003 et les opérations Grand Site menées à partir de 2004, la préservation et la mise en valeur du paysage des marais mouillés est engagée. En 2013, un arrêté préfectoral de protection de biotope complète cette protection : il instaure une procédure d'autorisation spécifique d'abattage des frênes têtards, sur une partie du territoire.

Problématique, enjeux, menaces...

La trame d'alignements de frêne têtard du Marais poitevin est d'abord confrontée au vieillissement. La première génération de frênes a été renouvelée à la fin du XIXe siècle ; ces sujets sont maintenant âgés d'une centaine d'années et montrent des signes importants de sénescence. La préservation de ce paysage patrimonial devra passer par une replantation massive de la trame arborée. Anticiper le devenir du paysage conduit à un travail inédit, initié en 2015, et qui a permis à l'ensemble des acteurs territoire de se projeter sur une échelle de temps similaire. Les enjeux liés au renouvellement de ce paysage sont importants :

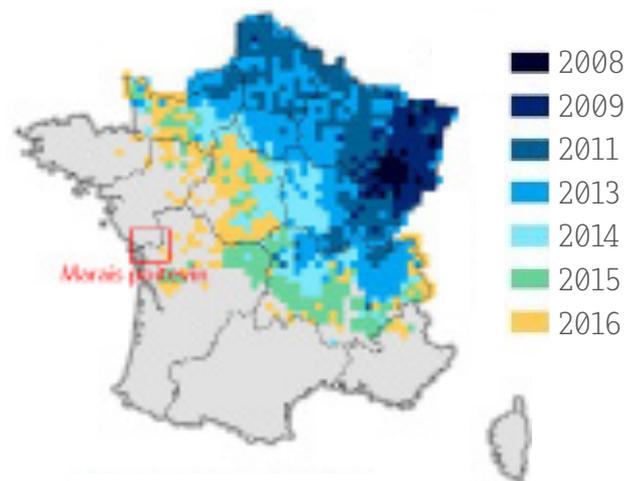
- préservation de l'identité paysagère et de la singularité du site ;
- préservation de la biodiversité (Natura 2000) ;
- transmission d'un héritage social et économique avec la pratique de l'émondage ;
- prise en compte des enjeux énergétiques (regain d'intérêt pour le bois de chauffe).

Cependant, plusieurs menaces pèsent sur ce territoire :

- un morcellement important du parcellaire (surface moyenne < 0.5 ha) qui est par ailleurs exclusivement privé, ce qui engendre des difficultés pour mener une action d'ensemble ;
- une gestion des niveaux d'eau et un tassement des sols ayant un impact sur l'érosion et le recul des berges ;
- un manque d'entretien global du marais : curage des fossés, entretien des parcelles (etc) ne sont plus réalisés systématiquement par les propriétaires privés ;
- des problèmes sanitaires croissants sur les arbres : phytophthora sur l'aulne, graphiose de l'orme, feu bactérien sur l'aubépine, platane menacé par l'arrivée du chancre et surtout, menace due à la chalarose du frêne, qui s'étend rapidement.

La chalarose du frêne

Les premiers cas de chalarose ont été détectés au cœur du marais mouillé, en novembre 2016 (Fig.3). Il s'agit d'une maladie cryptogamique, qui s'étend dans toute l'Europe depuis son apparition en Pologne dans les années 1990. La dissémination des spores s'effectue par le vent et le front de la maladie progresse naturellement de 50 à 70km par an, d'Est en Ouest. Les effets de la maladie sont préoccupants car les dépérissements sont massifs et assez rapides, surtout sur les jeunes plantations. Par ailleurs, la résistance à la maladie semble très faible (< 5 %), ce qui est problématique dans un environnement aussi mono-spécifique que celui du Marais poitevin. La diversification de la trame arborée semble aujourd'hui essentielle. Elle permettra de composer un paysage plus résilient, tout en préservant, voire en augmentant l'intérêt écologique du milieu.



(Fig.3) Cartographie illustrant l'avancée de la chalarose du frêne en France entre 2008 et 2016.
Département de la Santé des Forêts.

Inventer collectivement le paysage du XXI^e siècle

Face à la menace que constitue la chalarose, le Parc Naturel Régional s'est donc porté Maître d'ouvrage d'une étude paysagère à l'échelle du Site Classé. L'Etat s'est fortement impliqué financièrement, techniquement et réglementairement dans cette action. Des experts se sont mobilisés aux côtés des opérateurs locaux et de la population. La mission a été confiée à un collectif constitué de trois paysagistes, d'un agronome, d'un naturaliste et d'un photographe, sur une durée de 2 ans.

Des « ateliers paysage » visant à explorer, anticiper, débattre, proposer et planter un paysage pour demain ont nourri un Plan paysage, fruit d'une mobilisation large des acteurs, et d'analyses partagées.

Ce plan d'action, mis en place à partir de 2017, porte sur différents volets :

- programme de plantations diversifiées ;
- sensibilisation du public, des propriétaires, des exploitants ;
- suivi sanitaire des boisements.

Le travail en ateliers a également permis une réflexion collective sur les essences alternatives au frêne. Ainsi, ont été retenues les essences présentant les caractéristiques suivantes :

- essence considérée comme locale et non-invasive ;
- adaptation aux milieux humides et aux variations de niveau d'eau (sols tourbeux ou argileux) ;
- qualité pour le maintien des berges ;
- compatibilité avec les pratiques d'élevage ;
- capacité à produire du bois de chauffage.

A cette occasion, la préservation même de la forme têtard a été interrogée : souvent identifiée comme particulièrement contraignante en terme d'entretien, certains acteurs ont exprimé leur souhait de voir cette forme évoluer. Néanmoins, l'attachement des maraîchins à cette technique ancestrale et au paysage qu'elle compose est encore majoritaire.

Les essences sélectionnées devaient donc permettre de recréer des têtards, de façon à conserver les formes caractéristiques de l'esprit des lieux :

- chêne pédonculé ;
- peuplier noir ;
- orme champêtre résistant ;
- saule blanc ;
- érable champêtre ;
- charme commun.

Cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée ponctuellement en fonction du contexte et des attentes de chaque propriétaire. Ainsi d'autres essences seront plantées : platane, cyprès chauve, saule pleureur... L'aulne sera replanté ponctuellement pour maintenir les berges des coins de parcelles, mais sera laissé en port libre. L'érable négundo, invasif et très présent dans le secteur, ne sera pas volontairement planté mais les sujets spontanés pourront être formés en têtard tout en évitant de tailler les sujets femelles (afin de limiter la diffusion de graines).

Programme de plantations diversifiées

Le PNR est positionné comme animateur de cette démarche de diversification de la trame arborée. Sur le long terme, un travail d'animation doit permettre d'accompagner les maraîchins dans l'évolution de leur territoire ; un Appel à Projet a été lancé en Janvier 2017 pour recenser les propriétaires (habitants, collectivité, association) souhaitant anticiper la disparition progressive du frêne (Fig.4).

Le Parc est soutenu, dans cette mission, par l'Etat, les collectivités mais également un ensemble de partenaires privés qui souhaitent s'investir en tant que mécènes dans cette action aisément valorisable. L'engagement dans une démarche vertueuse sur le plan environnemental (entrée « carbone ») et local, est particulièrement apprécié.

En 2017, 17 propriétaires ont sollicité le Parc. Cela a permis la plantation de près de 1500 futurs têtards. Les objectifs de plantation seront régulièrement revus pour s'adapter à l'évolution de la situation. Malgré une forte ambition, le programme de plantation ne permettra le renouvellement de tous les têtards menacés. L'objectif est néanmoins de pouvoir inciter fortement les habitants concernés à planter, sans attendre le dépérissement des frênes et la perte de qualité paysagère induite.

Dans cet esprit, le PNR et ses partenaires ont fait le choix d'être particulièrement incitatif pour les propriétaires :

- l'ensemble de la démarche est accompagnée par le PNR (dossiers de plantation, recherche de financement, maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux, suivi des plantations...) ;
- prise en charge financière complète : fourniture des végétaux, des protections, de la prestation de plantation, et du suivi des plantations la première année.

Par ailleurs, un travail est mené par le PNR, l'association Prom'Haies et certaines collectivités concernant l'approvisionnement des végétaux. Des contrats de culture seront mis en place pour permettre de disposer de grandes quantités de baliveaux de chaque essence de remplacement. Un travail spécifique inspiré du label « Végétal local » est également en cours (prélèvement sur site, germination et élevage des végétaux réalisé localement).

(Fig.4) Flyer du projet porté par PNR Marais



Poitevin

Suivi sanitaire des boisements

Enfin, le PNR s'est associé à l'Institut National de Recherche Agronomique, au Département de la Santé des Forêts, aux Centres de la Propriété Forestières et aux Conservatoires d'Espaces Naturels pour initier un suivi spécifique de la chalarose sur les frênes têtards. En effet, la forte concentration d'arbres têtards sur le territoire facilite la mise en place d'un suivi à grande échelle. Ainsi, 10 placettes de suivi ont été installées en 2017 pour suivre 500 arbres, taillés ou non en têtards. D'autres territoires réaliseront un suivi similaire. L'objectif du suivi est de parvenir, à terme, à donner des conseils de gestion aux propriétaires pour limiter, si possible, l'impact de la maladie sur ce patrimoine de frênes têtards et évaluer les facteurs de résistance.

Sensibilisation

Le Parc souhaite engager une démarche volontariste et incitative en mobilisant les acteurs publics et privés au travers d'un dispositif d'animation et de coordination ayant pour but de :

- transmettre de la connaissance sur la maladie, ses effets, ses impacts sur l'agro-écosystème ;
- indiquer la conduite à tenir au sein du Site classé : rappeler notamment que les frênes têtards, même malades, demeurent protégés, et ne doivent pas être abattus (autorisation accordée uniquement dans le cadre d'un renouvellement) ;
- tisser une « culture partagée » de l'arbre-têtard d'essences variées, en s'éloignant progressivement du traditionnel frêne.

La démarche d'ateliers a permis de témoigner du caractère fédérateur du paysage, dans un territoire où les questions environnementales ou agricoles peuvent être parfois clivantes. Les acteurs ont pris conscience de l'ampleur du défi à relever collectivement.

Visant des publics différents, les actions de sensibilisation sont de plusieurs ordres :

- rencontre de tous les élus des communes du Site classé et distribution d'un kit «chalarose et replantation» (flyers, plaquettes, article-type pour le bulletin communal, sources internet...) aux secrétaires de mairie ;
- création d'une page web dédiée accessible au grand public : <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/action/chalarose-replantations> ;
- demi-journée sur le terrain, avec le DSF, pour apprendre au grand public à reconnaître les symptômes liés à la maladie : formation de personnes ressources dans chaque commune ;
- tenue d'un stand d'information lors de la traditionnelle « Fête du frêne têtard » ;
- multiples communications dans les médias : journaux, TV et radio ;
- organisation de chantiers de plantation participatifs avec les écoles, les centres d'accueil et de loisirs...
- proposition d'un stage « Taille des têtards » pour les propriétaires qui intègrent le programme de plantation (Fig.5).

Conclusion

Le Marais Poitevin est aujourd'hui mobilisé pour relever un défi qui nécessite une large implication des acteurs, publics comme privés. Les collectivités concernées, au travers du Parc Naturel Régional (PNR), ont pris la mesure de l'enjeu et les propriétaires commencent à se mobiliser largement. Sur le long terme, d'autres publics devront être sensibilisés, et notamment les nombreux touristes qui viennent visiter la « Venise verte », ses canaux et ses paysages boisés. On estime à une dizaine d'années la période « de crise » pendant laquelle le paysage sera probablement impacté par la disparition progressive du frêne. De nouveaux espaces apparaîtront sans aucun doute (boisements humides spontanés, roselières...) et viendront également enrichir la mosaïque des micro-paysages du marais mouillé. A l'issue de cette période, une nouvelle trame arborée plus diversifiée, commencera à prendre le relais. Il faudra encore quelques décennies pour que le paysage maraichin se recompose et que la culture de l'arbre-têtard remplace celle du frêne-têtard.

Références

- Goudet, M. and Piou, D. (2012) Chalarose du frêne : que sait-on ? *Revue forestière française*. LXIV.
 Guihéneuf, S. (2017) Dossier de candidature : renouvellement du label Grand Site de France 2017-2022.



(Fig.5) Photo prise lors du stage « taille des têtards »